



**Syndicat National des
Cadres A**

CGC Finances Publiques et SNC CGC

86/92 Allée de Bercy
Bâtiment Turgot
Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.73 – 00.69 - 04.58

Sites : www.cgc-dgfp.info / www.snc-dgfp.info

Adresses mail : cgc-dgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr
snc-dgfp.bn@dgfp.finances.gouv.fr



**Syndicat National
des Contrôleurs**

LE LIEN CGC

Audioconférence du 30 mars avec la Direction Générale

Campagne IR :

C'est présentement l'un des sujets majeurs de préoccupation pour tous les participants et l'ensemble de la communauté de travail.

A la question récurrente de demande de report de l'ouverture de la campagne, le DG, sous réserve des arbitrages ministériels, souhaite maintenir son démarrage au 9 avril.

M Fournel : « *autant on a un peu de temps dans le déroulement du calendrier* » pour élargir et reporter la clôture au mois de juillet, autant il paraît irréaliste de faire glisser l'ensemble de la campagne à une autre date compte tenu des échéances et des impératifs de la rentrée.

La DG a réaffirmé que la campagne en période de confinement s'effectuerait sans accueil du public. L'ensemble des syndicats ont exprimé le souhait que cette décision figure explicitement dans la communication d'ouverture de la campagne à destination des contribuables. Il est également nécessaire, pour endiguer l'inquiétude à venir (usagers et agents), que le report des délais déclaratifs soient d'ores et déjà annoncés.

Déroulement de la scolarité des stagiaires :

Monsieur Tanguy a confirmé que la scolarité continuait de se dérouler grâce à une plateforme de cours à distance. Ceux-ci sont donc considérés comme en télétravail avec les conséquences induites en matière de gestion des absences (sans objet au cas présent).

Autorisation de circuler pour travailler :

En liaison avec le Ministère de l'Intérieur, il est acté que la carte professionnelle suffit pour justifier de son obligation de se rendre au travail, sans, normalement, une autre autorisation.

Il semble que ces directives ne soient pas encore bien diffusées au sein de la police. Des collègues ont en effet rencontrés des difficultés pour faire prévaloir la réalité de ces instructions auprès des forces de l'ordre qui les contrôlaient...

SPF et pôle enregistrement :

Le Directeur Général a réitéré le fait que « *nous ne sommes pas sur l'idée d'une ouverture générale mais sur le maintien de certaines missions. Nous essayons de trouver le moyen terme* ».

Centres de contact / plateformes téléphoniques :

Une clarification est attendue de l'administration ainsi qu'une doctrine homogène de fonctionnement : présentiel, télétravail. Le principe : pour limiter une trop forte présence dans les services concernés, un principe a été défini de transférer les appels sur les téléphones portables privés des agents placés en situation de télétravail. Ils traitent en accueil de 1^{er} niveau les questions généralistes. Les agents présents en plateau, qui ont l'accès aux dossiers, sont dédiés aux demandes plus complexes ou nécessitant des consultations.

Services courriers :

Les agents de ces services se sentent exposés notamment dans la manipulation des plis. Il serait nécessaire qu'ils soient dotés d'équipements adaptés en commençant par des gants.

Situation des SIE :

Il est noté une activité très forte des SIE. Antoine Magnant a rappelé que la gestion du fonds de solidarité ne leur incomberait pas et ne viendrait pas alourdir des tâches déjà importantes. Il convient d'être attentif à la situation de ces services.

Il a été relevé que de nombreuses entreprises seraient tentées de constituer de la trésorerie par le biais d'une rétention de la TVA et du PAS. L'administration est très attentive à surveiller ce point s'agissant de rentrée de recettes vitales pour l'État et l'économie. Sous surveillance donc...

Interventions spécifiques de la CGC :

La CGC a indiqué qu'elle donnait acte à l'administration d'un changement de ton, d'une évolution positive dans les messages délivrés aux agents. La communication sur les trésoreries hospitalières a été appréciée à cet égard.

Nous avons tenu à souligner la charge pesant sur les épaules des cadres devant venir au bureau tous les jours pour assurer la coordination et l'encadrement de leurs équipes, effectuer le suivi des opérations comptables... La charge de travail mais également le poids émotionnel du contexte présent suscitent de fortes inquiétudes et des manifestations d'usure. Des cadres tombent malade, comme leurs agents, d'autres sont surmenés, les nerfs à vif, la fatigue s'accumulant.

L'administration a souligné l'engagement des cadres aux côtés de l'ensemble des agents présents au travail.

Elle rappelle qu'elle a pris des décisions en matière de RPP (suspension). De même, les mesures d'allègement dans les arrêtés et process comptables doivent permettre de ne pas venir de manière continue au bureau ou pour des périodes plus courtes.

Prochaine audioconférence avec la DGFIP le mardi 31 mars